

SECTION 1: IDENTIFICATION

Identificateur du produit utilisé sur l'étiquette

: **Nettoyant d'instrument DODGE**

Code(s) du produit : Aucun rapporté.

Usage recommandé du produit chimique et restrictions sur l'utilisation

: Nettoyant d'instrument pour embaumer.
Pas de restrictions connues sur l'utilisation.

Famille chimique : Mélange

Nom, adresse, et numéro de téléphone du fournisseur:

The Dodge Chemical Company (Canada) Ltd.

1265 Fewster Drive
Mississauga, Ontario, Canada
L4W 1A2
No. de téléphone du fournisseur

: (905) 625-0311

No. de téléphone en cas d'urgence

: (613) 996-6666 (CANUTEC)

Nom, adresse, et numéro de téléphone du fabricant:

Consulter le fournisseur.

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification du produit chimique

Liquide ambre clair. Douce odeur de savon.

Dangers les plus importants:

Liquide et vapeurs très inflammables Peut être enflammé par des flammes nues ou des étincelles. Peut causer une grave irritation ou de graves brûlures pour les yeux et la peau. Peut produire une réaction allergique. L'inhalation risque de causer une dépression du système nerveux central. Peut provoquer le cancer. L'exposition professionnelle à la substance ou au mélange peut entraîner des effets néfastes. Pour plus d'informations, veuillez vous référer la section 11 de la FDS.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter Section 12 pour plus de renseignements environnementaux.

Ce produit est classé comme dangereux en vertu des règlements SIMDUT canadien (Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT) 2015). Classification dangereuse:

Liquide inflammable - Catégorie 2

Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie

1 Dommage/irritation de l'œil - Catégorie 1

Sensibilisation cutanée - Catégorie 1

Cancérogénicité - Catégorie 1

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique - Catégorie 3 (Irritation respiratoire; Effets narcotiques)

Éléments d'étiquetage

Pictogramme (s) de danger



Mot indicateur

DANGER!

Mentions de danger

Liquide et vapeur hautement inflammable.
Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Peut irriter les voies respiratoires.
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Peut provoquer le cancer.

Conseils de prudence

Se procurer les instructions avant utilisation.
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation.
Ne pas fumer.
Conserver le récipient bien fermé.
Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser un équipement de ventilation électrique et anti-explosion.
Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
Ne pas respirer les poussières ou brouillards.
Bien laver les mains et le visage après la manutention. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
Les tenues de travail contaminées doivent être conservées au poste de travail.
Porter des gants de protection/vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. EN

CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.

EN CAS D'INHALATION: Déplacer la victime à l'air frais et garder en position confortable pour respirer.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Entreposer dans un endroit bien ventilé. Garder les contenants bien fermés.

Tenir au frais.

Garder sous clef.

Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

Autres dangers

Autres dangers qui ne nécessitent pas une classification:

Des fumées toxiques risquent de se libérer durant un incendie. Risque de causer une grave irritation et des effets engendrés par la corrosion dans la bouche, la gorge et l'estomac. Une surexposition prolongée peut entraîner de légers effets sur le foie et les reins, comme l'augmentation du poids des organes. L'ingestion de grandes quantités de nitrites risque d'affecter le transport de l'oxygène dans le sang et causer la méthémoglobinémie.

Précautions pour la protection de l'environnement:

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter la Section 12 « Renseignements écologiques ».

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

<u>Nom chimique</u>	<u>Nom commun et les synonymes</u>	<u>No CAS</u>	<u>Concentration</u>
Isopropanol	Alcool d'isopropyle 2-propanol	67-63-0	22,5%
Chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	Chlorure d'ammonium benzyl-C12-18-alkyldiméthyl	68391-01-5	4,5 - 4,6%
nitrite de sodium	Sel de sodium d'acide nitreux	7632-00-0	2,6%

Formaldéhyde	Méthanal Aldéhyde formique Oxyde de méthylène	50-00-0	0,9%
5-chloro-2-(2,4-dichlorophénoxy) phénol	Éther de trichloro-2,4,4' hydroxy-2' diphényle	3380-34-5	0,29%

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Description des premiers soins

- Ingestion** : EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- Inhalation** : EN CAS D'INHALATION: Déplacer la victime à l'air frais et garder en position confortable pour respirer. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, seul le personnel médical est autorisé à donner de l'oxygène. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- Contact avec la peau** : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- Contact avec les yeux** : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Rincer les yeux avec de l'eau pendant au moins 20 minutes. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- : Le contact direct avec la peau risque de causer des brûlures de la peau, des ulcérations profondes et possiblement des cicatrices.
- Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure une grave douleur, la vision floue, des rougeurs et des brûlures par corrosion.
- Peut causer une grave sensibilisation avec des symptômes allergiques de dermatite de contact comme l'œdème, des éruptions et l'eczéma.
- Peut irriter les voies respiratoires. Les symptômes peuvent inclure la toux, la suffocation et le cornage. L'inhalation de concentrations élevées risque de causer la dépression du système nerveux central, ayant comme conséquence des étourdissements, des maux de tête allant jusqu'à l'inconscience.
- Peut provoquer le cancer. Les symptômes peuvent inclure une toux persistante, un essoufflement, des crachats de sang et une respiration sifflante.
- Risque de causer une grave irritation et des effets engendrés par la corrosion dans la bouche, la gorge et l'estomac.
- Une surexposition prolongée peut entraîner de légers effets sur le foie et les reins, comme l'augmentation du poids des organes.
- L'ingestion de grandes quantités de nitrites risque d'affecter le transport de l'oxygène dans le sang et causer la méthémoglobinémie. Les symptômes pour l'empoisonnement peuvent inclure la cyanose (décoloration bleuâtre de la peau), la nausée, des étourdissements, des battements du cœur rapides et une respiration irrégulière.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- : Un examen médical immédiat est requis. Liquide corrosif.
- Assurer des soins de soutien généraux et traiter les symptômes.

SECTION 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

- : Agent chimique en poudre, mousse, dioxyde de carbone et eau pulvérisée.

Agents extincteurs inappropriés

- : L'eau pourrait ne pas être efficace puisqu'elle ne refroidira pas le produit à une température inférieure à son point d'éclair.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange / Conditions d'inflammabilité

- : Liquide et vapeur hautement inflammable. S'enflamme si exposé à la chaleur, aux flammes ou à d'autres sources d'ignition. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'accumuleront dans les endroits fermés et plus bas. Les contenants fermés risquent d'éclater si exposé à une chaleur excessive ou aux flammes à cause de l'accumulation de la pression interne.

Produits de combustion dangereux

- : Oxydes de carbone; formaldéhyde; Oxydes d'azote (NOx); Alcool; Gaz chlorhydrique; Ammoniaque; Autres composés organiques non identifiés.

Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

Équipement de protection pour les pompiers

- : Les pompiers devraient porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome muni d'un élément facial complet à pression positive. Les pompiers doivent utiliser un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque avec visière, des gants, des bottes en caoutchouc, et pour l'entrée dans des espaces clos, un appareil respiratoire autonome.

Méthodes spéciales de lutte contre l'incendie

- : Déplacer les contenants des lieux d'incendie s'il n'y a pas de danger. L'eau pulvérisée peut être utile pour refroidir l'équipement exposé à la chaleur et aux flammes. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. Aménager un barrage pour contrôler l'eau.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- : Toutes les personnes mises en cause lors du nettoyage doivent porter un équipement de protection approprié. Tenir tous les autres employés en amont du vent et à l'écart du déversement/rejet. Restreindre l'accès aux lieux jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Précautions pour la protection de l'environnement

- : S'assurer que le produit déversé s'infiltre dans les drains, les égouts, les étendues d'eau ou les espaces fermés. Éviter le rejet dans l'environnement.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- : Ventiler la zone. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Éliminer toutes sources d'ignition. Utiliser uniquement des outils et de l'équipement anti-étincelants durant le processus de nettoyage. Contenir et absorber le liquide déversé avec un matériau absorbant, inerte et non-combustible (comme par exemple du sable). Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés. Ne pas utiliser d'absorbants combustibles comme la sciure. Se référer à la Section 13 pour l'élimination des matières contaminées. Contacter les autorités locales compétentes.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- : Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
Les personnes souffrant d'eczéma de la peau récidivant ou de problèmes de sensibilisation ne devrait pas travailler avec ce produit. Une fois que la personne est sensibilisée, éviter toute autre exposition à la matière qui a causé la sensibilisation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Lors de la manipulation, porter un équipement de protection. Porter des gants de protection/vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage. Ne pas respirer les poussières, les fumées ou les vapeurs. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Tenir à l'écart de chaleur/étincelles/flamme nue. - Ne pas fumer. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser un équipement de ventilation électrique et anti-explosion. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Tenir à l'écart des matières incompatibles. Garder le contenant fermé hermétiquement lorsque le produit n'est pas utilisé. Laver soigneusement après manipulation. Les contenants vides contiennent des résidus (liquide et/ou vapeur) et peuvent être dangereux. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées au poste de travail.

Conditions d'un stockage sûr

- : Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Entreposer à l'écart des matières incompatibles et éloigné de l'ensoleillement direct. Garder sous clef. Les lieux d'entreposage doivent être identifiés clairement, libres de toute obstruction et accessibles au personnel qualifié et autorisé seulement. Inspecter régulièrement les contenants pour vérifier s'ils sont endommagés ou s'ils fuient.

Substances incompatibles

- : Oxydants; Acides; Bases; Métaux alcalins; Agents tensioactifs anioniques

SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition:				
Nom chimique	ACGIH TLV		OSHA PEL	
	TWA	STEL	PEL	STEL
Isopropanol	200 ppm	400 ppm	400 ppm (980 mg/m ³)	P/D
Chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	P/D	P/D	P/D	P/D
nitrite de sodium	P/D	P/D	P/D	P/D
Formaldéhyde	0,3 ppm (Plafond)	P/D	0,75 ppm	2 ppm
5-chloro-2-(2,4-dichlorophénoxy) phénol	P/D	P/D	P/D	P/D

Contrôles de l'exposition

Ventilation et mesures d'ingénierie

- : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Utiliser avec une ventilation à la source ou mécanique suffisante pour répondre aux exigences TLV. Utiliser un équipement de ventilation électrique et anti-explosion.

Protection respiratoire

- : Si les concentrations dans l'air sont supérieures aux limites d'exposition permises ou si elles sont inconnues, utiliser un respirateur homologué NIOSH. Les respirateurs seront choisis en fonction de la forme et de la concentration des contaminants dans l'air, et conformément à la norme CSA Z94.4-02.

Protection de la peau

- : Porter des gants/des vêtements de protection. L'aptitude des gants pour un poste de travail spécifique devrait être discuté avec le fournisseur de gants de protection. Porter des bottes et des vêtements résistants.

Protection des yeux/du visage

- : Porter un équipement de protection des yeux/du visage. Porter selon besoins: Lunettes de sécurité avec protections latérales; Lunettes de sécurité à protection intégrale.

Autre équipement de protection

- : Un poste de douche oculaire et une douche d'urgence devront être à proximité du secteur de travail. D'autres équipements peuvent être exigés dépendant des normes du lieu de travail.

Considérations générales d'hygiène

- : Ne pas respirer les poussières, les fumées ou les vapeurs. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Bien laver les mains après la manipulation du produit avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes. Enlever les vêtements souillés et bien les laver avant de les porter à nouveau. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées au poste de travail. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence : Liquide ambre clair. **Seuil olfactif** : 7,5 - 9,0

Point de fusion/point de congélation :

P/D

Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition

: 84 - 86°C (183 - 187°F)

Point d'éclair : 18 - 21°C (65 - 69°F)

Point d'éclair, méthode : Coupelle fermée, Tag

Taux d'évaporation (acétate n-butylique = 1)

: > 1 (acétate de butyle = 1)

inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable.

Limite inférieure d'inflammabilité (% en vol.)

: 2,5% (Isopropanol)

Limite supérieure d'inflammabilité (% en vol.)

: 12,0% (Isopropanol)

Propriétés comburantes : Aucun à notre connaissance.

Propriétés explosives : Non-explosif

Tension de vapeur : P/D

Densité de vapeur : > 1 (Air = 1)

Densité relative / Poids spécifique

: 1,015 - 1,027

Solubilité dans l'eau : Complet

Autres solubilité(s) : P/D

Coefficient de partage: n-octanol/eau / Coefficient de répartition eau/huile

: P/D

Température d'auto-inflammation

: P/D

Température de décomposition

: P/D

Viscosité : 0,7 cSt

Matières volatiles (% en poids)

: 91%

Composés organiques volatils (COV) : P/D

Pression absolue du récipient

: S/O

Distance de projection de la flamme

: S/O

Autres observations physiques/chimiques

: Aucun renseignements supplémentaires.

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : N'est normalement pas réactif.

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales.

Risque de réactions dangereuses

· Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

Conditions à éviter : Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Éviter le contact avec les matières incompatibles. Éviter la chaleur et les flammes nues.

Matériaux incompatibles : Oxydants; Acides; Bases; Métaux alcalins; Agents tensioactifs anioniques

Produits de décomposition dangereux

: Aucun connu, se référer aux produits de combustion dangereux à la Section 5.

SECTION 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Information sur les voies d'exposition probables:

Voies d'entrée - inhalation : OUI
Voies d'entrée - peau et yeux : OUI
Voies d'entrée - ingestion : OUI
Voies d'exposition - absorption cutanée : OUI

EFFETS ÉVENTUELS POUR LA SANTÉ:

Symptômes d'exposition de courte durée (aiguë)

Signes et symptômes - Inhalation

: Peut irriter les voies respiratoires. Les symptômes peuvent inclure la toux, la suffocation et le cornage. L'inhalation peut causer des maux de tête et des nausées et avoir des effets sur le système nerveux central comme des étourdissements, des difficultés de coordination et la perte de conscience.

Signes et symptômes - ingestion

: Risque de causer une grave irritation et des effets engendrés par la corrosion dans la bouche, la gorge et l'estomac. Les symptômes peuvent inclure des douleurs abdominales, des vomissements, des brûlures, des perforations et des saignements.

Signes et symptômes - peau : Le contact direct avec la peau risque de causer des brûlures de la peau, des ulcérations profondes et possiblement des cicatrices.

Signes et symptômes - yeux : Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure une grave douleur, la vision floue, des rougeurs et des brûlures par corrosion.

Risque d'effets chroniques sur la santé

: Une surexposition prolongée peut entraîner de légers effets sur le foie et les reins, comme l'augmentation du poids des organes.
L'ingestion de grandes quantités de nitrites ou de nitrates risque d'affecter le transport d'oxygène dans le sang et le système sanguin causant la méthémoglobinémie. Les symptômes pour l'empoisonnement peuvent inclure la cyanose (décoloration bleuâtre de la peau), la nausée, des étourdissements, des battements du coeur rapides et une respiration irrégulière.

Mutagénicité

: Non classifiable comme mutagène.
Contient: Formaldéhyde. Le formaldéhyde peut causer des mutations des cellules non reproductrices (cellules somatiques) selon des données animales. Cependant, la concentration de ce mélange est inférieure à la valeur seuil de la concentration nécessaire à la classification.

Cancérogénicité

: Ce produit est classé comme dangereux en vertu des règlements SIMDUT canadien (Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT) 2015). Classification dangereuse: Cancérogénicité - Catégorie 1. Peut provoquer le cancer.
Contient du formol. Le formaldéhyde est inscrit comme étant cancérogène par CIRC (Groupe 1), ACGIH (Groupe A2) et NTP (Groupe 2).

Effets sur la reproduction & Tératogénicité

: Ce produit n'est pas soupçonné causer des effets sur la reproduction ou le développement.

Sensibilisation à la matière

: Ce produit est classé comme dangereux en vertu des règlements SIMDUT canadien (Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT) 2015). Classification dangereuse: Sensibilisation cutanée - Catégorie 1. Peut provoquer une allergie cutanée. Peut causer une grave sensibilisation avec des symptômes allergiques de dermatite de contact comme l'œdème, des éruptions et l'eczéma.
Aucune donnée disponible indiquant que le produit ou ses composants peuvent être des allergènes respiratoires.

Effets spécifiques sur organes cibles

: Ce produit est classé comme dangereux en vertu des règlements SIMDUT canadien (Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT) 2015). Classification: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique - Catégorie 3. Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Maladies aggravées par une surexposition

: Affections cutanées, troubles de la vue et troubles respiratoires déjà existants.

Substances synergiques : Pas d'information disponible.

Données toxicologiques : N'est pas classifié en termes de toxicité aiguë sur la base des informations disponibles. Les valeurs

ETA calculées pour cette matière sont:

ETA orale = 4054 mg/kg

ETA cutanée= 19 931 mg/kg

ETA inhalation (vapeurs) = 69,5 mg/L/4H

ETA inhalation (poussières/brouillards) = 95 mg/L/4H

Voir les données ci-dessous pour la toxicité aiguë.

<u>Nom chimique</u>	CL50(4hr) <u>inh. rat</u>	DL50	
		<u>(Oral, rat)</u>	<u>(cutané, lapin)</u>
Isopropanol	17 000 ppm (41,8 mg/L) (vapeur)	4720 mg/kg	12 890 mg/kg
Chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	P/D	850 mg/kg	2300 mg/kg
nitrite de sodium	5,5 mg/L (poussières)	180 mg/kg	P/D
Formaldéhyde	287 ppm	800 mg/kg (rat) La dose létale pour l'humain est estimé à: 317 - 475 mg/kg	300 mg/kg
5-chloro-2-(2,4-dichlorophénoxy) phénol	> 0,15, < 1,3 mg/L (aérosol)	> 5000 mg/kg	9300 mg/kg

Autres dangers toxicologiques importants

: Aucun connu ou rapporté par le fabricant.

SECTION 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Ecotoxicité

: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même. Le produit ne doit pas s'infiltrer dans les drains ou les cours d'eau, ou être déposé là où cela pourrait affecter les eaux de surface ou souterraines. Le produit contient les substances suivantes qui sont dangereuses pour l'environnement: Chlorure d'alkyl-diméthyl-benzyl-ammonium; nitrite de sodium; 5-chloro-2-(2,4-dichlorophénoxy) phénol.

Voir les tableaux suivants pour les données écotoxiques pour chaque ingrédient.

Données Écotoxicité:

Composants	No CAS	Toxicité pour les poissons		
		CL50 / 96h	NOEL / 21 jour	Facteur M
Isopropanol	67-63-0	9640 mg/L (Vairon à grosse tête)	P/D	Aucun(e).
Chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	68391-01-5	0,52 mg/L (Estimation modélisées)	P/D	1
nitrite de sodium	7632-00-0	0,54 mg/L (truite arc-en-ciel)	P/D	1
Formaldéhyde	50-00-0	6,7 mg/L (bar d'Amérique)	≥ 48 mg/L/28 jours (japonais ricefish)	Aucun(e).
5-chloro-2-(2,4-dichlorophénoxy) phénol	3380-34-5	0,26 mg/L (Vairon à grosse tête)	P/D	1

Composants	No CAS	Toxicité pour les daphnias		
		CE50 / 48h	NOEL / 21 jours	Facteur M
Isopropanol	67-63-0	> 10 000 mg/L/24hr (daphnie magna)	P/D	Aucun(e).
Chlorure d'alkyldiméthylbenzylamm onium	68391-01-5	0,47 mg/L (daphnie magna) (Estimation modélisées)	P/D	1
nitrite de sodium	7632-00-0	15,4 mg/L (daphnie magna)	P/D	Aucun(e).
Formaldéhyde	50-00-0	5,8 mg/L (daphnie magna)	P/D	Aucun(e).
5-chloro-2-(2,4-dichlorophénoxy) phénol	3380-34-5	0,13 mg/L (Ceriodaphnia dubia)	0,132 mg/L	1

Composants	No CAS	Toxicité pour les algues		
		EC50 / 96h or 72h	NOEC / 96h or 72h	Facteur M
Isopropanol	67-63-0	P/D	P/D	Aucun(e).
Chlorure d'alkyldiméthylbenzylamm onium	68391-01-5	0,87 mg/L/96hr (algues vertes) (Estimation modélisées)	P/D	1
nitrite de sodium	7632-00-0	≥ 100 mg/L/72hr (algues vertes)	100 mg/L/72hr	Aucun(e).
Formaldéhyde	50-00-0	14,7 mg/L/24hr (algues vertes)	P/D	Aucun(e).
5-chloro-2-(2,4-dichlorophénoxy) phénol	3380-34-5	0,0028 mg/L/72hr (algues vertes)	0,0005 mg/L/72hr	100

Persistence et dégradabilité

- : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
Les ingrédients suivants sont considérés comme étant facilement dégradables:
Isopropanol; Chlorure d'alkyl-diméthyl-benzyl-ammonium; nitrite de sodium; Formaldéhyde.
Contient les produits chimiques suivants qui ne sont pas facilement biodégradables:
5-chloro-2-(2,4-dichlorophénoxy) phénol.

Potentiel de bioaccumulation

- : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même. Voir les données
suivantes pour renseignements sur les ingrédients.

Composants	Coefficient de partage: n-octanol/eau (log Kow)	Facteur de bioconcentration (FBC)
Isopropanol (CAS 67-63-0)	0,05	1,0
Chlorure d'alkyldiméthylbenzylam monium (CAS 68391-01-5)	0,9 - 1,8	P/D
nitrite de sodium (CAS 7632-00-0)	- 3,7	3,162 (estimé)
Formaldéhyde (CAS 50-00-0)	0,35	3,0
5-chloro-2-(2,4-dichlorophénoxy) phénol (CAS 3380-34-5)	4,76	2,7 - 90 (Killifish rouge-orange)

Mobilité dans le sol

- : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Effets nocifs divers sur l'environnement

- : Aucun autre effet négatif pour l'environnement (comme par exemple, l'appauvrissement de
l'ozone, le potentiel de la création d'ozone photochimique, les perturbations
endocriniennes, le potentiel d'un réchauffement global) sont prévus de cette composante.

SECTION 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION




Manipulation en vue de l'élimination

- : Manipuler les déchets conformément aux recommandations indiquées dans la section 7. Puisque les contenants vides peuvent contenir des résidus du produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le contenant.

Méthodes d'élimination

- : Les contenants doivent être éliminés conformément à tous les règlements fédéraux, provinciaux et locaux applicables. Communiquer avec les agences locales, fédérales, provinciales pour connaître la réglementation spécifique.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Information sur la réglementation	Numéro ONU	Nom d'expédition des ONU	Classe(s) de danger pour le transport	Groupe d'emballage	Étiquette
Canada (TMD)	UN1993	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Isopropanol)	3	II	
Canada (TMD) Informations supplémentaires	Peut être expédié comme QUANTITE LIMITÉE lorsque transporté dans des contenants de moins de 1,0 Litre dans des emballages n'excédant pas la masse brute de 30 kg. Se référer à l'article 1.17 du Règlement sur le Transport des Marchandises Dangereuses, en Langage Clair, pour plus de détails sur cette exemption.				
IMDG	UN1993	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Isopropanol)	3	II	
IMDG Informations supplémentaires	Peut être expédié comme QUANTITE LIMITÉE lorsque transporté dans des contenants de moins de 1,0 Litre dans des emballages n'excédant pas la masse brute de 30 kg.				
ICAO/IATA	UN1993	Flammable liquid, n.o.s. (Isopropanol)	3	II	
ICAO/IATA Informations supplémentaires	Consulter les consignes d'emballage pertinentes avant d'expédier cette matière. Reviser les divergences d'états et d'exploitants avant l'expédition de cette matière.				

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- : Des conseils de prudence adéquats doivent accompagner l'emballage. Tenir à l'écart de chaleur/étincelles/flamme nue. - Ne pas fumer. Éviter le rejet dans l'environnement.

Dangers pour l'environnement

- : Ce produit rencontre les critères pour un matériel dangereux pour l'environnement selon le code d'IMDG. Consulter Section 12 pour plus de renseignements environnementaux.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

- : Non applicable.

SECTION 15. INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

Canadian Information:

Renseignements Loi canadienne sur la protection de l'environnement (CEPA): Tous les ingrédients énumérés apparaissent sur la Liste intérieure des substances (DSL).

Inventaire national des rejets de polluants (INRP): Ce produit contient les substances suivantes figurant sur l'INRP:

- Isopropanol (Partie 1, Substance de groupe A; Partie 5, substances individuelles)
- nitrite de sodium (Partie 1, Substance de groupe A)
- Formaldéhyde (Partie 1, Substance de groupe A; Partie 5, substances individuelles)

Renseignement fédéral É.-U :

TSCA: Tous les ingrédients énumérés apparaissent sur le registre Toxic Substances Control Act (TSCA).

Renseignement international:

Les composants inscrits ci-dessous sont présents sur la liste d'inventaire internationale suivante:

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	<u>European EINECs</u>	<u>Australia AICS</u>	<u>Philippines PICCS</u>	<u>Japan ENCS</u>	<u>Korea KECI/KECL</u>	<u>China IECS</u>	<u>New Zealand IOC</u>
Isopropanol	67-63-0	200-661-7	Présent	Présent	(2)-207	KE-29363	Présent	HSR001180
Chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	68391-01-5	269-919-4	Présent	Présent	(3)-2694	KE-00775	Présent	HSR003609
nitrite de sodium	7632-00-0	231-555-9	Présent	Présent	(1)-483	KE-31546	Présent	HSR001286
Formaldéhyde	50-00-0	200-001-8	Présent	Présent	(2)-482	KE-17074	Présent	HSR001584, HSR001162, HSR001518, HSR001583 (dilution)
5-chloro-2-(2,4-dichlorophénoxy) phénol	3380-34-5	222-182-2	Présent	Présent	(9)-381; (9)-922	KE-05588	Présent	HSR003518

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Légende

: ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists
 AICS: inventaire australien des Substances Chimiques
 ETA: Estimation toxicité aiguë
 CAS: Chemical Abstract Services
 CEN : existantes et les nouvelles substances chimiques
 HSDB: Hazardous Substances Data Bank
 CIRC: Centre international de recherche sur le cancer
 IATA: International Air Transport Association
 ICAO: International Civil Aviation Organisation
 IMDG: Code maritime international pour les marchandises dangereuses
 Inh: Inhalation
 La COI : inventaire de produits chimiques
 IUCLID : Base de données internationale sur les informations chimiques unifiées
 KECI Coréen : substances chimiques existantes Inventaire
 KECL Coréen : produits chimiques existants Liste
 CL: Concentration létale
 DL: Dose létale
 MSHA: Mine Safety and Health Administration
 S/O: Sans objet
 P/D: Pas disponible
 NFPA: National Fire Protection Association
 NIOSH: National Institute of Occupational Safety and Health
 NOEC: Concentration sans effet observé
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques
 NTP: National Toxicology Program / Programme national de toxicologie
 OSHA: Occupational Safety and Health Administration
 PEL: Permissible exposure limit (Limite d'exposition permise)
 PICCS: Philippine inventaire des produits chimiques et des substances chimiques
 RTECS: Registry of Toxic Effects of Chemical Substances
 FDS: Fiche de données de sécurité
 STEL: Limite d'exposition à court terme (Short Term Exposure Limit)
 TMD: Loi et Règlement sur le transport des marchandises dangereuses au Canada
 TLV: Valeurs seuils (Threshold Limit Values)
 TWA: Moyenne pondérée dans le temps
 TSCA: Toxic Substance Control Act
 SIMDUT: Système d'information sur les matières utilisées au travail

Références

1. ACGIH, Threshold Limit Values for Chemical Substances and Physical Agents & Biological Exposure Indices pour 2016.
2. Canadian Centre for Occupational Health and Safety, CCInfoWeb base de données 2016 (Chempendium, HSDB et RTECs).
3. Fiches signalétiques du fabricant.
4. OCDE - The Global Portal to Information on Chemical Substances - eChemPortal, 2016.

Date de la préparation (mm/jj/aaaa)

: 05/27/2016

Autres considérations spéciales pour une manipulation

: Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

<p>Préparée pour: The Dodge Chemical Company (Canada) Ltd. 1265 Fewster Drive Mississauga, ON, Canada L4W 1A2 Téléphone: (905) 625-0311 Adresser toutes les requêtes à: The Dodge Chemical Company (Canada) Ltd.</p>	
<p>Préparée par: ICC The Compliance Center Inc. Téléphone: (888) 442-9628 (U.S.): (888) 977-4834 (Canada) http://www.thecompliancecenter.com</p>	

DÉNI DE RESPONSABILITÉ

Cette fiche de données de sécurité a été établie par ICC Centre de Conformité Inc. en utilisant l'information fournie par The Dodge Chemical Company (Canada) Ltd. et le service de renseignements du CCOHS. Les renseignements contenus dans la fiche de données de sécurité sont offerts pour votre considération et à titre indicatif lorsque que vous serez exposé à ce produit. ICC Centre de Conformité Inc et The Dodge Chemical Company (Canada) Ltd. n'acceptent aucune interprétation comme étant une garantie exprimée ou implicite et n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude ou la précision des données contenues dans cette fiche. Les données dans cette fiche ne peuvent être applicables en cas de mélange avec un autre produit ou dans un autre procédé.

Cette fiche de données de sécurité ne peut être changée, ou modifiée de quelque façon que ce soit sans avoir obtenue, au préalable, la permission explicite de ICC Centre de Conformité Inc. et The Dodge Chemical Company (Canada) Ltd.

FIN DU DOCUMENT